



INCENDIES DE FORÊT

Pensez à débroussailler avant le 1^{er} juin !

Notre région n'échappe pas aux incendies de forêt. Afin de prévenir tout départ de feu qui pourrait s'avérer catastrophique, il convient d'effectuer un débroussaillage de sécurité autour des habitations. Le préfet de l'Isère a rendu obligatoire la coupe des broussailles, des arbustes ainsi que l'élagage des arbres pour les habitations incluses dans les bois ainsi que pour celles situées à moins de 200 mètres. Ceci s'applique à tout type d'installations (habitation, garage, atelier, etc.) et doit être effectué sur une distance de 50 mètres, mesurée à partir de la construction. Le respect de cette distance est impératif quand bien même une partie de la surface à débroussailler se situerait sur la propriété voisine. Un accompagnement est mis en place en mairie : services techniques, policier municipal, élus. N'hésitez pas à les contacter. Par ailleurs, des réunions sur le terrain seront organisées prochainement. Les personnes relevant de cette obligation seront prévenues individuellement.

👁 Plus d'infos sur www.saint-ismier.fr, rubrique Développement durable.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- **Aaron GUILCHER**, le 6 décembre 2015
- **Clément MET**, le 27 décembre 2015
- **Victoire GENAULT**, le 29 décembre 2015
- **Ambre MOSSUZ MONDET**, le 30 décembre 2015
- **Inès ALISIO**, le 14 janvier 2016
- **Elie FAURE BUQUET**, né le 15 février 2016

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour la rentrée 2016, vous pouvez dès maintenant contacter le pôle Enfance-Jeunesse-Scolaire. Après l'inscription en mairie, les admissions dans les écoles seront effectuées par les directeurs courant juin, sur présentation du certificat d'inscription remis par la mairie.

Renseignements et inscriptions au 04 76 52 93 69 ou par courriel à s.scolaire@saint-ismier.fr

ACCUEILS DE LOISIRS

Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016, le centre de loisirs, pour les 3-12 ans, et le « Local jeunes », pour les 11-17 ans, seront ouverts pendant les vacances de printemps.

Plus d'informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique Jeunesse (programmes, dates d'inscription, etc.).

RÉSEAUX SOCIAUX – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.) Même si vous ne disposez pas d'un compte Facebook, vous pouvez néanmoins consulter les informations en vous connectant à cette adresse [facebook.com/villedesaintismier](https://www.facebook.com/villedesaintismier)

HORAIRES MAIRIE

Accueil mairie et CCAS

Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

JOUR DU MAIRE VENDREDI 6 MAI 2016

Fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora). Une permanence téléphonique sera néanmoins assurée.

Service Urbanisme Services Techniques

- Lundi : de 14 h à 17 h 30.
- Mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Sur rdv en dehors de ces horaires.

Crèch'ndo

04 76 52 31 58. Accueil tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Accueil du public (maison Belledonne) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 h).

Médiathèque « L'Orangerie »

04 76 52 92 76

www.mediathèque-saint-ismier.fr
Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

Fermeture les 8 et 9 juin 2016 pour permettre la mise en place du logiciel commun au réseau des 36 médiathèques et bibliothèques du Grésivaudan (CCPG).

NUMÉROS D'URGENCES

- **Gendarmerie de Saint-Ismier** 17 ou 04 76 52 15 45
- **Police municipale** 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70
- **Pharmacie ou dentiste de garde** 39-15
- **Sapeurs-pompiers** 18
- **SAMU, médecin de garde** 15
- **Centre anti-poison Lyon** 04 72 11 69 11
- **Eau (SAUR)** 08 00 74 47 22
- **Assainissement (eaux usées) Sté Véolia** Astreinte urgente 7j/7j et 24 h/24 h : 04 76 61 39 34. Informations réseaux SIZOV 04 76 52 52 28.

PERMANENCES

• Avocat conseil pour la commune

le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25

• Conciliateur médiateur pour le canton

les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14 h à 17 h, sur rdv. Cette permanence va s'interrompre à partir du 1^{er} mai 2016, sur décision du conciliateur-médiateur.

ÉCRIVAIN PUBLIC (NOUVEAUTÉ EN 2016)

Permanences, sur rdv au 04 76 52 52 25, le 4^e vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h (service gratuit). Il aide dans vos démarches administratives, rédaction de courriers, informe sur vos droits. Première séance le 22 avril 2016 !

OPAC

La permanence, qui avait lieu en mairie tous les mercredis de 10 h à 11 h, s'est définitivement interrompue fin mars 2016.

• Assistante sociale

sur RDV au 04 56 58 16 91

• Agent de la Sécurité Sociale

permanence les semaines paires le mardi de 15 h à 16 h 30.

SERVICES

Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45. Renseignements sur www.le-gresivaudan.fr Collecte des ordures ménagères le lundi et le jeudi suivant les quartiers et des bacs « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage le jeudi suivant.

Le ramassage des ordures ménagères du lundi 16 mai (Pentecôte) est décalé au jeudi 19 mai (mais inchangé pour la poubelle « Je trie »). En revanche, il n'y a aucun changement pour le jeudi 5 mai (Ascension).

Objets trouvés

Information sur www.saint-ismier.fr, rubrique Vie quotidienne Police municipale.



Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRcode.

www.saint-ismier.fr



N° 40

Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6-7-8-9-10-11

• Déplacements

Le 18 juin, une journée sur l'électromobilité

• Écoles/secteurs,

La carte scolaire évolue

[DOSSIER]

Page 12-13

Le budget municipal

résultats 2015 et perspectives 2016

[VIE PUBLIQUE]

Page 14

• PLU

• Tribunes politiques

[ENVIRONNEMENT]

Page 15

Faim des mésanges,

fin de chenilles...

[CULTURE & ANIMATIONS
& ASSOCIATIONS]

Page 16-17-18-19

• Agora, l'autre théâtre

• Médiathèque de l'Orangerie

[AGENDA]

Page 20

Vos rendez-vous

culturels, sportifs et associatifs

Il est sage de rester vigilants sur les compétences transférables, particulièrement l'urbanisme. C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal de Saint-Ismier a refusé le passage à un Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en l'attente d'un véritable projet de territoire connu de tous.



2016, année capitale pour un véritable « Projet de territoire »

« Une nouvelle carte de l'intercommunalité, la disparition de nombreux syndicats intercommunaux et des transferts de compétences à organiser désignent l'année 2016 comme capitale pour l'organisation du territoire.

Face à ce cadre législatif qui s'impose, la difficulté rencontrée par les élus dans la gestion des politiques publiques ne doit pas les conduire à rejeter la modernité indispensable à une nouvelle organisation et à « regretter la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile ou le charme du temps des équipages » comme l'exprimait déjà le Général De Gaulle en 1960.

De la difficulté doit plutôt naître la créativité.

Il appartient également aux élus de demeurer exigeants sur le sens à donner aux réformes et de veiller à la qualité de leur mise en œuvre.

C'est la responsabilité des acteurs publics que de construire une intercommunalité

garante du bon équilibre entre renforcement des services aux usagers, économie d'échelle, proximité et maintien des solidarités locales.

Cependant, rien ne peut être engagé dans l'arbitraire du moment, au gré des opportunités, sans qu'aient pu être analysés les termes politiques et économiques d'un véritable « Projet de territoire » qui décline ses ambitions et assume ses compétences.

À observer les faits, ce projet n'existe pas encore au sein de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG)...

C'est ainsi que la loi nous a imposé le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes avant que n'en soient évaluées les conséquences en termes d'organisation et de coût... Il est donc sage de rester vigilants sur les autres compétences transférables, particulièrement l'urbanisme. C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal de Saint-Ismier, le 4 mars 2016,

a refusé le passage à un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en l'attente d'un véritable projet de territoire connu de tous.

La Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) peut être porteuse d'avenir à condition de vouloir définir l'échelle pertinente de son action et de savoir faire la part des choses entre les compétences stratégiques de développement et la proximité.

Or, le développement urbain du Grésivaudan et les PLU de ses 46 communes procèdent de ces deux enjeux.

Seul un véritable « Projet de territoire » est de nature à éclairer les choix. Il reste à écrire. C'est aux élus concernés de s'engager dans ce travail essentiel. Pour ma part, j'y suis prêt et je le revendique.

Je souhaite que 2016 soit l'année qui verra ce projet majeur enfin sur le métier.

Henri Baile
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication: **Henri Baile**. Rédactrice en chef: **Sandrine Idier**. Chargé de communication: **Jérémie Borj**. Maquette et mise en page: **tassan.fr**. À collaboré à ce numéro: **Alexandre Dhordain**. Photos: **Mairie de Saint-Ismier**. Impression: **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité: trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN: 07616066. Hôtel de ville, BP 32, 38331 Saint-Ismier Cedex. Tél: 04 76 52 52 25 - Fax: 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.



Chandeleur

À l'occasion de la Chandeleur, l'équipe municipale a préparé des crêpes pour les petits Ismériens le 31 janvier dernier, à la salle des fêtes du Rozat. Les enfants ont également pu profiter de jeux en bois.



Sortie biathlon

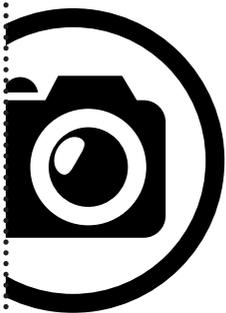
Le temps d'une sortie au Col de Marcieu, les enfants du Centre de loisirs se sont exercés au biathlon. La neige n'était pas au rendez-vous, mais ceci ne les a pas empêchés de profiter des sentiers de montagne pour une randonnée.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page facebook.com/villedesaintismier

Les jeunes à Valloire

Lors du séjour à Valloire (Savoie) organisé en partenariat avec les communes de Lumbin et de Biuiers, du 13 au 19 février 2016, 12 jeunes de la commune entre 11 et 17 ans ont partagé des moments de vie collective, fédérateurs d'un réel esprit de groupe et ont profité d'activités autour de la neige (ski, biathlon et luge).





Carnaval 2016

À l'occasion du Carnaval, organisé par le Comité des fêtes le 24 février dernier, les enfants ont construit un cheval de Troie en guise de bonhomme Carnaval et ont tous fièrement défilé dans leurs costumes.



Ciné-goûter

Plus de 200 enfants sont venus assister au ciné-goûter, organisé et offert par la municipalité de Saint-Ismier à l'Agora. À quelques jours des fêtes de fin d'année, le film projeté était *Il faut sauver le père Noël*.



Les enfants de la crèche à la médiathèque

Claire, de la médiathèque, raconte une histoire sous forme de « Kamishibai » (genre narratif japonais signifiant littéralement « pièce de théâtre sur papier ») aux enfants de la crèche. La crèche et les assistantes maternelles ont emprunté 980 livres en 2015 à la médiathèque et profitent de 28 matinées d'accueil par an, le vendredi matin de 10h à 11h.



Fresque à la médiathèque

Des enfants décorent les fresques peintes par l'artiste ismériusienne, Marine Durand Mestrallet, qui s'est elle-même inspirée de Samiuel.

CRECH'NDO

[COMMISSION D'ATTRIBUTION]

La rentrée de septembre 2016 se prépare déjà à la crèche

En prévision de la rentrée de septembre 2016, la Commission d'attribution des places a eu lieu le 14 mars dernier.

Comme toutes les années, la mairie note une forte demande pour ce mode de garde en collectivité: 25 demandes pour les enfants nés ou à naître en 2016, 20 demandes pour les enfants nés en 2015 et 7 demandes pour les enfants nés en 2014. Du fait de l'organisation en sections depuis l'ouverture de Mini-Crèch'ndo, les accueils sont réalisés par unités d'âge. Le nombre de places ne recouvre pas le nombre d'enfants accueillis car tous les enfants ne sont pas présents à plein-temps. Il y a donc plus d'enfants inscrits que de places.

La situation par groupes d'enfants

Dans le groupe des bébés, sur les 10 places journalières, 13 enfants ont été inscrits. Dans le groupe des moyens, sur les 25 places journalières, 13 enfants feront leur rentrée en

septembre. Dans le groupe des grands, en l'absence de départs de « moyens » prévus en fin d'année 2015/2016, aucun nouvel enfant n'a pu être inscrit.

Les différents acteurs institutionnels

La décision de la commission est transmise rapidement aux familles qui savent si elles sont acceptées ou sur liste d'attente. C'est essentiellement pour ces dernières que la commission intervient dès mars pour qu'elles puissent trouver un autre mode de garde avant septembre. Elles peuvent ainsi contacter le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui tient à jour la liste et les disponibilités des assistantes maternelles agréées sur la commune, et les environs, au 06 73 35 85 55 ou



sur www.saint-ismier.fr, rubrique Petite enfance. Il existe également des multi-accueils gérés par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) qui proposent des places aux habitants du territoire, à Biviers, Saint-Nazaire-les-Eymes et Le Versoud.

Plus d'informations sur www.le-gresivaudan.fr

[ÉDUCATION]

À nouvelle crèche, nouveau projet pédagogique

C'est une réflexion sur la place des familles dans les trois nouvelles unités de Crèch'ndo qui a présidé à l'écriture de ce nouveau projet. Il décline les moyens d'encourager et de faciliter l'implication des parents et de leur enfant dans la vie de la crèche, au quotidien, mais aussi lors d'activités: sorties, ateliers, accueil du matin et du soir, etc.

Des temps d'échange et d'expression entre parents et professionnels sont également prévus lors de moments conviviaux: goûters, soirées débats, bourse de printemps, etc. Chaque unité, bébés, moyens, grands, a travaillé sur des idées adaptées à sa section et à la crèche dans sa globalité. Certaines sont spécifiques, d'autres sont applicables à tous les niveaux. Il a semblé à tous que l'important, pour l'ensemble des familles, est qu'une continuité de pratiques et une cohérence d'équipe accompagnent les enfants qui vont fréquenter Crèch'ndo pendant trois ans.

[RESTAURATION]



Les grands mangent au self!

Depuis janvier 2016, le groupe des grands de la crèche utilise des plateaux repas. Un « self-service » a été mis en place afin de favoriser l'autonomie des enfants. Ils apprennent ainsi à se servir seuls, choisissent la quantité d'aliments à poser sur le plateau et ont la possibilité de se resservir.

Après plus d'un mois, le bilan est très positif. Les enfants sont très fiers de leur nouvelle responsabilité et les professionnelles satisfaites du changement obtenu. En effet, on remarque qu'il y a moins d'attente entre les plats, que les enfants ont tendance à goûter plus à la nourriture et que les quantités d'aliments consommés ont augmenté. Au vu du succès remporté par ce self-service, le choix est fait de continuer l'expérience et d'adopter cette formule dès la rentrée de septembre en 2016/2017.

[APPEL EN FAVEUR DES MODES DOUX]



Le 18 juin, une journée sur l'électromobilité

Face aux enjeux énergétiques et environnementaux, notamment dans le secteur des transports, l'électromobilité se présente comme une des réponses appropriées. Le développement du véhicule électrique est une composante essentielle de la politique des déplacements dans les territoires urbanisés ou ruraux. L'essor de ce moyen de mobilité repose sur les diverses initiatives des collectivités territoriales, et en particulier celles des communes, sans oublier les efforts en matière d'investissements, d'innovations technologiques de tous les intervenants (constructeurs, accessoiristes, etc.).

Des habitudes en pleine mutation

Différentes mesures incitatives favorisent ce moyen de déplacement avec, pour objectif, la réduction des émissions de gaz à effet de serre produites dans le secteur des transports. Citons en particulier, l'aide au financement et le stationnement gratuit. L'ensemble des pays industrialisés s'accorde à penser que les habitudes de mobilité sont en train de changer. Dans ce contexte, des sondages réalisés récemment font apparaître que 75 % des français se déclarent prêts à acquérir un véhicule électrique sous réserve qu'il ne coûte pas plus cher qu'un véhicule traditionnel et que le handicap de son autonomie soit réduit.

Et à Saint-Ismier, que se passe-t-il ?

Fidèle à ses engagements de campagne, le maire Henri Baile encourage et soutient toute initiative permettant le développement de ce moyen de transport. Quel rôle peut jouer le véhicule électrique dans la politique locale de déplacements et quelle est sa complémentarité avec tout autre type de transport urbain, interurbain, individuel, pédestre ? Quels sont les coûts et les problématiques ? Comment l'associer à la politique de déplacement en mode doux initiée au sein de l'équipe municipale, autant de questions auxquelles tenteront de répondre nos intervenants au cours de la table ronde

qui sera organisée dans l'amphithéâtre du lycée horticole le 18 juin 2016.

Une journée d'animations, de conseils et de démonstrations

Au cours de cette journée, vous pourrez être conseillés, voir et essayer des véhicules électriques, à batteries et à piles à combustible (automobiles, vélos à assistance électrique, scooters) exposés par les constructeurs. Vous découvrirez également la première borne de recharge mise en place sur Saint-Ismier avec, en fin de journée, le tirage d'une tombola surprise !

VENTE

Vente des livres déstockés du fonds de la médiathèque

Suite à la mise en réseau des 36 bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan, la médiathèque de Saint-Ismier a nettoyé ses collections pour pouvoir accueillir des fonds communs et acquérir des nouveautés. Cette année, de nombreux romans, documentaires et bandes dessinées adultes et jeunesse, encore en bon état, seront vendus au public pour 1 ou 2 euros.

Vendredi 17 juin de 14h à 19h et samedi 18 juin de 10h à 12h30.



CCAS

[VIGILANCE ENVERS NOS AÎNÉS]

Plan canicule 2016

Conformément à la législation, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou isolées). En cas d'urgence « canicule », décrétée par la préfecture de l'Isère, les personnes inscrites seront contactées et se verront proposer, si besoin, conseils et assistance. Les personnes peuvent s'inscrire d'elles-mêmes mais un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc.) peut également prendre l'initiative de le faire. Cette demande doit être faite par écrit. Le niveau « veille saisonnière » est activé du 1^{er} juin au 31 août 2016.



Plus d'informations
auprès des services
du CCAS au 04 76 52 52 25
ou social@saint-ismier.fr

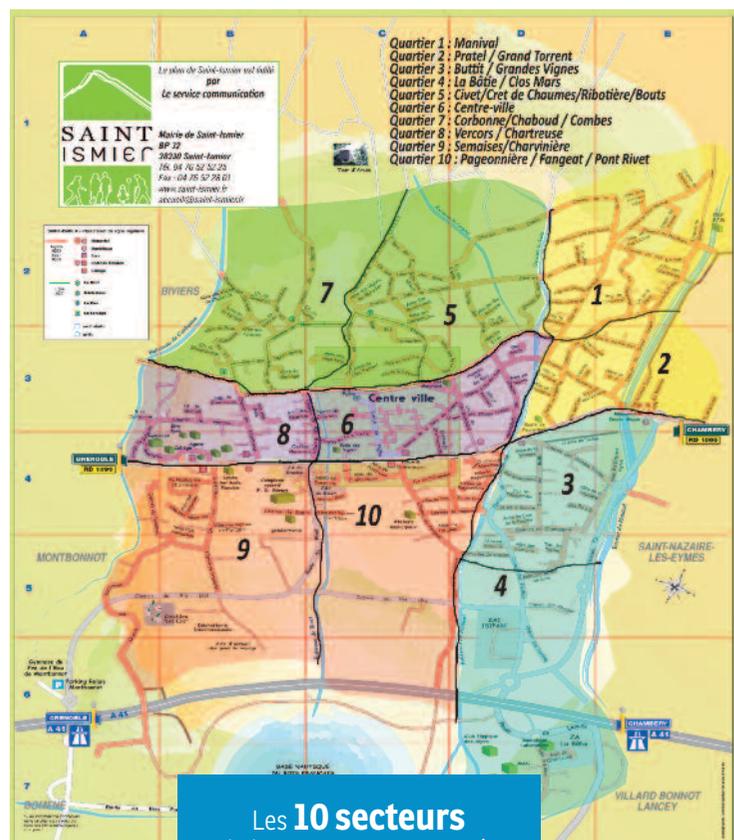
👁 Pour vous inscrire sur le registre, rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie ou sur www.saint-ismier.fr, rubrique Actualités sur la page d'accueil.

[DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ]

Conseils de quartiers: le cycle 2015/2016 s'est achevé, le prochain cycle s'ouvrira en septembre 2016

Fidèle à son engagement, la municipalité a organisé entre octobre 2015 et février 2016 les cinq Conseils de quartiers de la commune avant le débat d'orientations budgétaires (DOB) de mars dernier.

Au cours du cycle 2015/2016, les sujets abordés à ces réunions ont été nombreux et divers: état de la voirie communale et de la circulation, enfouissement des lignes électriques/télécom, stationnement, restructuration du demi-diffuseur de La Bâtie, projets municipaux (ZAC Isiparc, jeux pour enfants dans le parc de la mairie, aménagement de l'ex-bar du Square et de l'ex-caserne des pompiers), déploiement de la fibre optique, antennes-relais de téléphonie mobile, canalisation d'eau potable en plomb, précocité des chenilles processionnaires, mode de collecte des ordures ménagères (poubelles individuelles en porte-à-porte/points d'apport volontaire), déchetterie intercommunale, insécurité routière (respect des panneaux, vitesse), incivilités (déjections canines, aboiements de chiens, haies gênantes), etc.



Les 10 secteurs de la commune regroupés en **cinq Conseils de quartiers**



Le 30 janvier dernier, le Conseil de quartiers de « Manival » et de « Pratel/Grand Torrent » s'est tenu à l'école Clos Marchand.



Le 6 février dernier, le Conseil de quartiers de « Centre-ville » et de « Vercors/Chartreuse » s'est tenu à la salle des fêtes du Rozat.



Le 27 février dernier, le Conseil de quartiers de « Semaises/Charvinière » et de « Pageonnière/Fangeat/Pont Rivet » s'est tenu à l'Agora.

Retrouvez les réponses des élus municipaux à tous ces sujets dans les comptes rendus sur www.saint-ismier.fr, rubrique Vie municipale – Conseils de quartiers.

[PORTRAIT]

Sous les drapeaux

« Voilà six mois de 1915 écoulés et ma foi les événements n'avancent guère... »

Nous sommes le 30 juin 1915, Louis Gonnet, relieur d'art, entame l'une des pages de son « carnet de route » commencé le 3 octobre 1914. Il en rédigera cinq au cours de ses quatre années et demie de mobilisation sous les drapeaux.

« Au début, il écrivait tous les jours puis de manière plus espacée », témoignent Marie-Noëlle Vial et Isabelle Gonnet, à l'initiative de la publication à compte d'auteur des carnets de guerre de leur grand-père paternel.

En pleine commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, les deux sœurs décident de se replonger dans ces documents inestimables. Page après page, elles lisent, relisent et déchiffrent l'écriture parfois difficile de ce grand-père, sapeur au 4^e régiment du génie de Grenoble, mobilisé à 36 ans. Une longue année de travail sera nécessaire pour retranscrire fidèlement ses écrits, obligeant parfois Marie-Noëlle et Isabelle « à décoder » certains mots aujourd'hui inusités, certains termes militaires ou encore à retrouver des lieux géographiques inconnus.

Habitué à manier la feuille d'or et les ciseaux relieurs, le sapeur Gonnet débute la guerre comme cantonnier à casser des cailloux pour construire des routes. Puis, il devient responsable de magasin des stocks de l'armée, topographe, brancardier, constructeur



Louis Gonnet
« Carnets de Guerre
1914 - 1918 »

15 €, sur commande
lgonnet05@gmail.com

Un exemplaire
est accessible
à la médiathèque
de l'Orangerie.

d'ouvrages militaires et enfin, conducteur de véhicules. Par chance, il n'a jamais eu à combattre. Mais il est resté suffisamment longtemps près du front pour en décrire le quotidien avec précision, évoquant ses sentiments et ses émotions. Comme lorsqu'il découvre Verdun, quatre mois après la bataille...

De cette remontée dans le temps, les deux petites-filles de Louis Gonnet retiennent le portrait d'un homme intègre, volontaire, toujours soucieux des autres et ne portant

jamais de jugements hâtifs. « Dès qu'il avait une baisse de moral, il essayait toujours de reprendre confiance », souligne ainsi Isabelle Gonnet. Elles ont aussi beaucoup appris sur le déroulement de la guerre, les rudes conditions de vie des soldats, et la vie « à l'intérieur » loin du front, à l'occasion de dix courtes permissions.

Un témoignage précieux aujourd'hui sauvegardé pour « que la mémoire familiale demeure », mais aussi, assurément, la mémoire collective.

« Dès qu'il avait une baisse de moral, il essayait toujours de reprendre confiance »

BRÈVES

EXPO

**CHRISTIANE
PORTESEIL**

AVRIL- JUIN 2016
MAIRIE DE SAINT-ISMIER

Entrée libre aux heures d'ouverture



[DIPLOME]

BAFA devenez animateur !

Avez-vous déjà pensé à passer votre Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ? Le chemin vers l'animation passe par l'obtention de ce brevet qui donne aux animateurs une base commune de techniques et de savoirs.

Une aide financière peut être attribuée aux stagiaires de la formation Bafa, selon certaines conditions.

Renseignez-vous auprès du CCAS de St-Ismier,
social@saint-ismier.fr

[ÉCOLES/SECTEURS]

La carte scolaire évolue...

Dans notre pays, depuis 1980, il appartient aux municipalités de définir une carte scolaire et de situer chacune de ses écoles dans des secteurs indiquant aux familles où scolariser leurs enfants et d'affecter les élèves sur la base de la capacité d'accueil des écoles. La commune de Saint-Ismier, pourvue de trois groupes scolaires (Poulatière, Clos Marchand et Vignes), les a répartis en trois secteurs pour garantir l'égal accès à l'école, ne pas mettre en concurrence les écoles et conserver une logique de quartier.

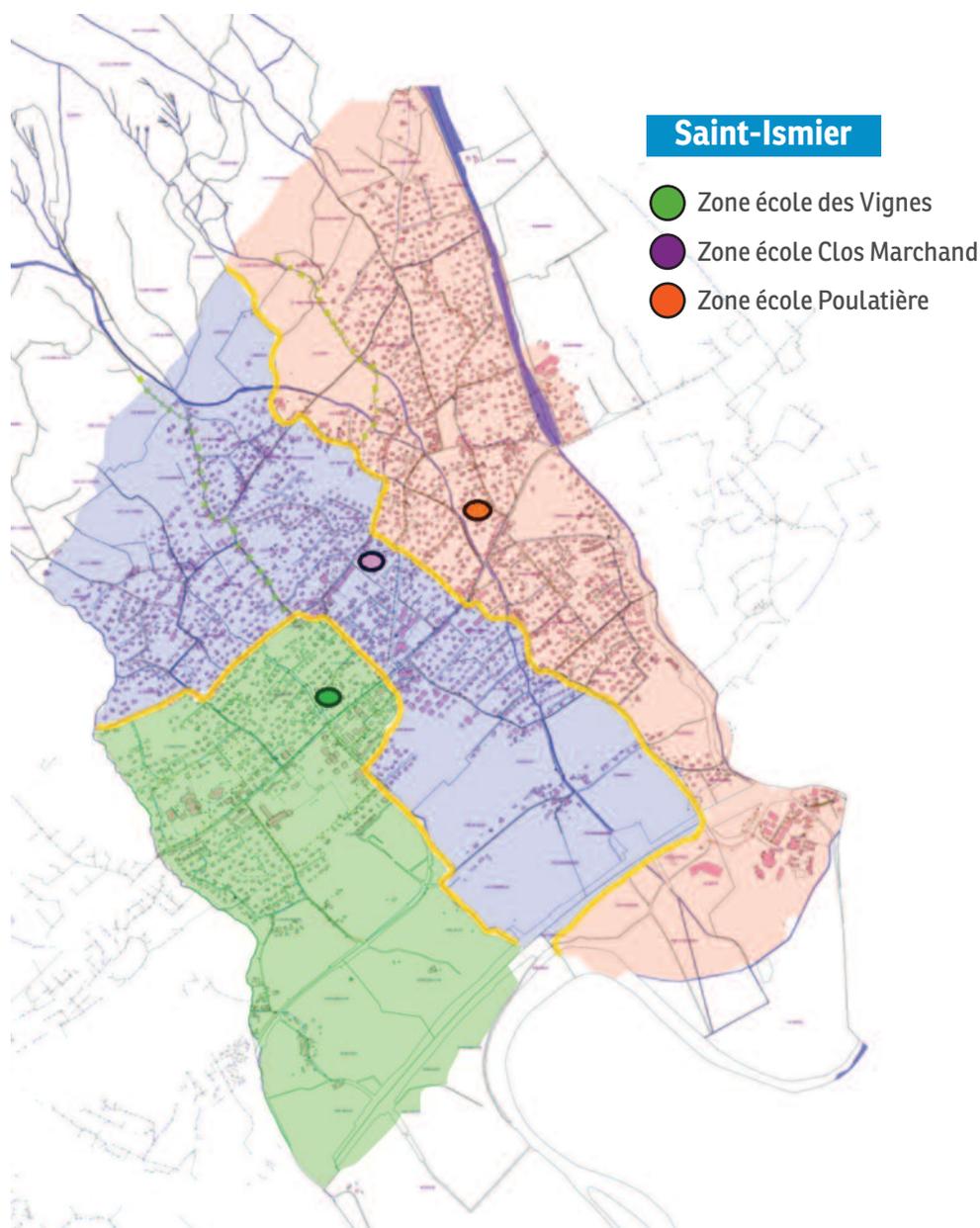
Le constat : un déséquilibre démographique

Ces secteurs, revus en 2012 selon la démographie de la commune, souffraient en 2016 d'un déséquilibre dû au développement plus important de l'urbanisation sur le secteur des Vignes. Ce déséquilibre impactait les effectifs scolaires et créait des incohérences en termes de capacité d'accueil des écoles, induisant menaces de fermeture de classes, saturation etc. Il importait donc de raisonner de façon globale pour assurer une répartition logique au regard de l'évolution urbaine et démographique de la commune et une pérennité des classes dans des temps de moyens limités.

La solution choisie : une modification des secteurs

Après un travail en sous-commission scolaire validé en commission, afin de pallier les déséquilibres constatés, la modification des secteurs a donc été proposée et votée en mars 2016. Elle affecte surtout les contours du secteur des Vignes, groupe scolaire le plus sollicité, et ceux du secteur de Clos Marchand, dont la capacité d'accueil est la plus importante. Les affectations de nouveaux élèves se feront désormais selon les secteurs redéfinis et toujours dans la limite des capacités d'accueil des établissements scolaires, une disposition également votée.

La municipalité réaffirme ainsi son choix d'une sectorisation scolaire permettant l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école, en se basant sur la cohérence géographique, la mixité sociale et l'utilisation rationnelle des capacités de nos équipements scolaires.



Françoise VIDEAU,

Maire-adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires

La carte scolaire en résumé

L'inscription dans les écoles se fait selon le découpage en secteurs tant que la capacité d'accueil d'une école n'est pas dépassée. Une commission étudie au mois d'avril les affectations de la rentrée.

Selon une logique de proximité immédiate, si votre famille habite à la porte d'une école et que vos enfants peuvent donc y aller à pied, vos enfants iront dans cette école en priorité. Par ailleurs, si votre premier enfant est déjà inscrit dans un groupe scolaire, ses frères et sœurs seront inscrits dans la même école pour que la fratrie ne soit pas séparée.

[PRÉVENTION/SECURITÉ]

Déploiement du dispositif « Voisins vigilants et solidaires » : c'est parti !

La salle du Rozat était comble, le 3 mars dernier, pour assister à la présentation par la gendarmerie nationale et la municipalité du dispositif « Voisins vigilants et solidaires » qui va être déployé à Saint-Ismier et qui devrait être opérationnel avant l'été.

Déploiement du volet « solidaires »

Au-delà de la surveillance des biens initiée par « voisins vigilants », la municipalité souhaite se démarquer du simple dispositif sécuritaire et développer la solidarité ainsi que l'entraide de voisinage. C'est l'objet de la commission extra-municipale bientôt créée pour travailler sur le sujet. Toute personne désirant s'impliquer dans cette réflexion peut contacter l'accueil de la mairie au 04 76 52 52 25.

S'inscrire au dispositif dédié à « voisins vigilants »

Pour les personnes souhaitant devenir référents de quartier, il faudra vous inscrire en mairie auprès du policier municipal (06 27 15 52 70) ou par courriel (pm@saint-ismier.fr). Une fois les candidats déclarés, vous verrez attribuer une adresse de courriel spécifique qui vous permettra d'émettre des messages électroniques ou d'en recevoir entre référents/gendarmerie/police municipale.



Retrouvez le bulletin d'inscription sur www.saint-ismier.fr, rubrique Police municipale – Dispositif « Voisins vigilants et solidaires ».

CCAS

[SOLIDARITÉ]

Réfugiés, comment les aider ?

Dans les médias, chacun a pu prendre conscience de l'ampleur du drame des réfugiés fuyant la guerre en Syrie et en Irak. Où en est-on à Saint-Ismier ? La municipalité a choisi de relayer les informations transmises par la préfecture de l'Isère. Sur le site internet de la mairie, une rubrique d'informations a ainsi été mise en place. Agir, c'est possible : chacun d'entre nous peut proposer ses services, compétences et dons. Logements, traduction, aide matérielle et logistique sont particulièrement recherchés. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier est partenaire de cette opération avec le tissu associatif.

Contact : 04 76 52 52 25 ou social@saint-ismier.fr ou par courrier postal.



Sandrine Idier,

Maire-adjointe chargée de la communication, de l'animation et de la sécurité

Le fonctionnement du dispositif « Voisins vigilants »

Quels types d'informations s'échangent ?

Le référent de quartier pourra signaler tout événement qu'il jugera utile à la gendarmerie et à la police municipale. Par exemple, une voiture garée et immobile depuis plusieurs jours ou la circulation d'un véhicule en « repérage » ou une alarme sonnant chez un voisin absent. Bien évidemment, il ne s'agit pas de signaler le moindre piéton circulant dans la rue. C'est une question de bon sens et de recul face à une situation donnée. La gendarmerie pourrait retirer de la liste un référent abusant de ses prérogatives. À l'inverse, la gendarmerie disposant d'une information utile pourra la diffuser à l'ensemble des référents de quartier.

Comment les autres habitants sont-ils informés ?

C'est le rôle du référent de quartier de relayer les informations auprès de ses voisins, ou d'en recueillir, et de les transmettre à la gendarmerie/mairie.

Comment identifier une rue inscrite dans le dispositif ?

Vous pourrez apposer, sur vos boîtes aux lettres ou sur un poteau à l'entrée de votre rue, un autocollant fourni par la mairie. Attention, seul le logo officiel de la commune sera autorisé sur les voies publiques et seule une rue identifiée dans le dispositif pourra utiliser le logo.



[BUDGET]

Le budget municipal : résultats 2015 et perspectives 2016

Malgré un contexte budgétaire et économique difficile, les consignes de l'équipe municipale de réduire les dépenses de fonctionnement, de maîtriser les dépenses de personnel et de diminuer l'endettement ont été tenues en 2015. Pour cette année, la municipalité a décidé, dans le cadre d'une gestion rigoureuse des deniers publics, de ne pas augmenter les impôts locaux et de ne souscrire aucun emprunt supplémentaire, tout en continuant d'investir dans de nouveaux projets. Objectif : ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures tout en préparant celui de notre commune.

Le phénomène de l'« effet ciseau »

Comme la municipalité l'avait pronostiqué l'année dernière, le défi en 2016 est de faire face, dans le contexte actuel, à un phénomène d'« effet ciseau ». Celui-ci consiste à voir les coûts de fonctionnement augmenter plus vite que les recettes, ce qui induit nécessairement une dégradation de la capacité à investir et à garantir la qualité des services publics. La lettre de cadrage budgétaire rédigée par le maire a permis en 2015 de retarder cet « effet ciseau » par une réduction de 5,8 % des dépenses de fonctionnement et une maîtrise des dépenses de personnel (la hausse incompressible restant inférieure à 1 %). L'épargne nette de la commune a ainsi pu être augmentée.

Un effort constant de réduction structurelle des coûts de fonctionnement

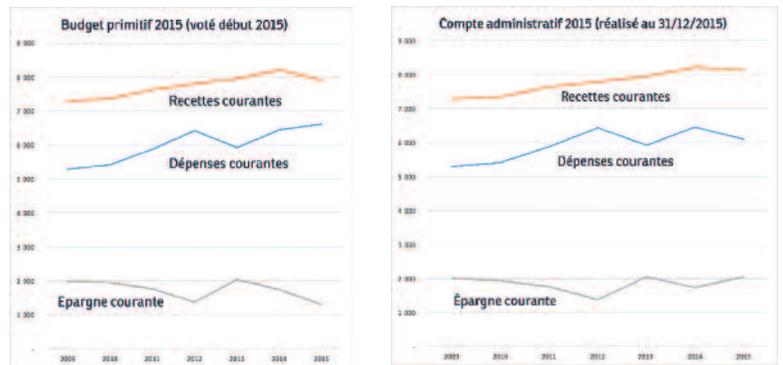
La maîtrise de ce phénomène a été le souci permanent de toute l'équipe municipale et de ses services. Il impose une réflexion sur le plus long terme autour d'une réduction structurelle des coûts de fonctionnement. À cet égard, des chantiers sont en cours, tels le transfert de compétences à la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG), la mutualisation de moyens avec les communes limitrophes ou le groupement d'achats. Néanmoins, la partie n'est pas gagnée pour autant et le problème se pose avec la même acuité en 2016, les mêmes causes produisant les mêmes effets. En effet, les dotations octroyées par l'État diminuent, pour la troisième année consécutive, de quelques 156 000 euros supplémentaires.



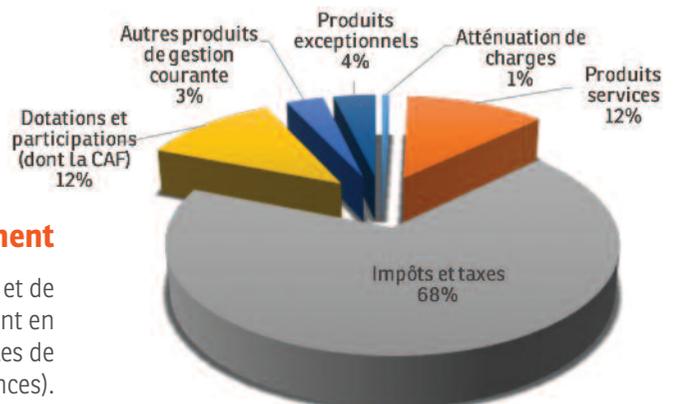
Jean-Pierre Régis,
Maire-adjoint chargé des finances

Les trois objectifs ayant guidé l'équipe municipale pour la préparation du budget 2016 ont été :

- De ne pas augmenter les taux communaux pour 2016 ;
- D'entretenir la rigueur de gestion initiée depuis notre élection en mars 2014 et appliquée dès 2015 sur les charges à caractère général (-9,66 % sur le budget 2015 par rapport à 2014). Une baisse de 5,8 % des dépenses de fonctionnement a été constatée entre les exercices 2015 et 2014, malgré une diminution de plus de 600 000 euros des dotations de l'État depuis 2013 (soit 40 % de marge de manœuvre en moins) ;
- De conserver le bon sens et la raison dans les choix d'investissement. C'est ainsi que l'emprunt pour le budget annexe « Médi-village » et celui du « Lieu de vie » seront remboursés par les futurs loyers et qu'il n'y aura aucun emprunt en 2016 au titre du budget général.



La réduction des dépenses de fonctionnement a permis de retarder l'effet ciseau



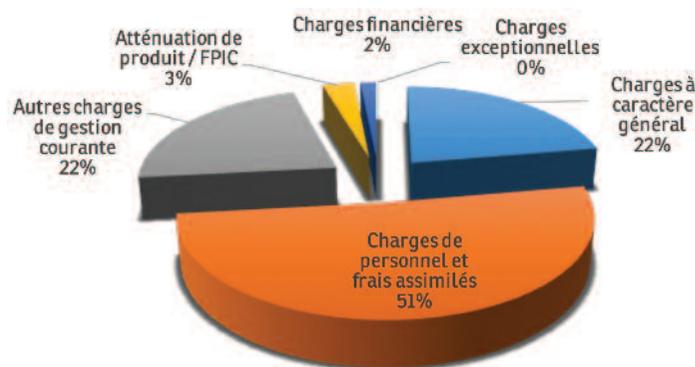
Les recettes de fonctionnement

Malgré une baisse importante des dotations de l'État (DGF) et de l'intercommunalité (DSC), les recettes de fonctionnement augmenteront en 2016 (+3,98 %) grâce à d'autres produits (revalorisation des bases fiscales de 1 %, CAF et remboursement d'assurances).

Une fiscalité communale stable pour 2016

Au regard de la conjoncture économique actuelle (pouvoir d'achat en berne, chômage en hausse, etc.), la municipalité a décidé cette année encore de maintenir les taux communaux de la fiscalité locale inchangés.

	Taxe habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux communaux	9,10 %	18,73 %	69,53 %
Moyenne de la strate 2013	14,41 %	20,80 %	57,75 %



Les dépenses de fonctionnement

Pour 2016, les dépenses de fonctionnement seront en augmentation (+11,02 %) par rapport à l'année précédente du fait de l'ouverture de la nouvelle crèche en année pleine et du financement de deux projets majeurs : le « Lieu de vie » (nouveau restaurant à l'emplacement de l'ex-bar du Square) et le projet « Médi-village » (cabinets médicaux accueillis dans l'ex-caserne des pompiers). D'où une augmentation importante des charges de gestion courante (subvention du budget principal vers ces deux budgets annexes).



Jean-Luc Dubouis,

Maire-adjoint chargé des ressources humaines

Le personnel communal, c'est près de 100 emplois permanents mais aussi des personnels contractuels. Pour l'année 2016, le budget « ressources humaines » est en hausse de 2 % par rapport à 2015.

Cette évolution a trois causes principales :

- Trois agents ont été récemment recrutés pour la nouvelle mini-crèche ;
- Les avancements d'échelon et de grade encadrés par des textes nationaux augmentent mécaniquement la masse salariale ;
- La relance d'un régime indemnitaire (RI), voulu plus équitable et plus attentif à la qualité du service rendu, entraîne une provision d'environ 50 000 euros supplémentaires qui s'ajoutent aux 250 000 euros du RI.

À noter, par ailleurs, une augmentation forte et subie du coût des assurances du personnel, les sociétés d'assurance faisant des provisions liées au recul de l'âge de la retraite ! Un départ à la retraite ne sera pas remplacé en 2016. En 2017, la revalorisation de la catégorie C prévue par l'État (70 % des agents de Saint-Ismier appartiennent à la catégorie C) nécessitera une réflexion approfondie afin de bien maîtriser son impact sur le budget.

ZOOM...

sur les principaux investissements pour 2016

Voirie et voies piétonnes :

- Aménagements de chemins piétons (Vignerons, Buttit, Vercors) : **115 k€**
- Finalisation des aménagements RD 1090 : **50 k€**

Réseaux et éclairage public :

- Enfouissement des réseaux secs chemin de Pageonnière : **90 k€**
- Installation d'une commande centralisée d'éclairage public : **82 k€**

Travaux sur les bâtiments et espaces publics :

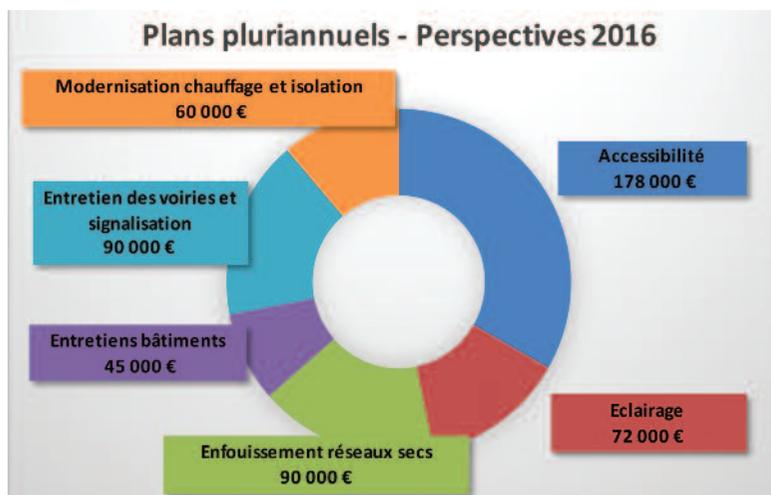
- Études concernant les voiries et les bâtiments : **60 k€**
- Études PLU/PLD : **22 k€**
- Travaux à l'EHPAD, dont restructuration de la cuisine : **310 k€**
- Climatisation du centre de loisirs : **30 k€**
- Étude et aménagement du parc de la mairie (parvis en mauvais état, tilleuls malades, accessibilité) : **160 k€**
- Rénovation du chauffage de l'Agora : **30 k€**
- Travaux dans les écoles : **105 k€**

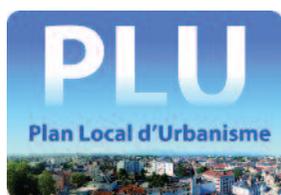
Acquisition d'immobilisations :

- Acquisition de matériel et matériel roulant (dont véhicule électrique) : **57,5 k€**
- Acquisition foncière : **450 k€**
- Informatique : **93 k€**

Un budget d'investissements raisonnable

Au-delà des travaux déjà engagés l'an dernier et qui ne sont encore pas terminés, une enveloppe d'investissements pour de nouveaux projets a été inscrite cette année au budget principal, à hauteur de plus de 2 M€. Elle vient en complément de l'inscription d'investissements sur des budgets annexes : projets du « Lieu de vie » et « Médi-village ».





[INTERCOMMUNALITÉ]

Refus de transférer le Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes du Grésivaudan

La loi relative à l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit que la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) deviendra compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à compter de mars 2017. Toutefois, les communes membres de cette intercommunalité peuvent s'opposer à cette disposition si dans les trois mois précédant le transfert effectif, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose (dite « minorité de blocage »).

L'auto-détermination des communes à disposer de leurs fonciers

L'équipe municipale estime qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal (CCPG) la compétence « urbanisme », qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal de Saint-Ismier s'est prononcé le

4 mars dernier contre le transfert du PLU à la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et s'oppose ainsi à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Nouveauté !

Retrouvez la liste des travaux publics en cours sur la commune, avec les arrêtés de circulation correspondants (durée, type d'intervention, etc.) sur www.saint-ismier.fr, rubrique Infos travaux.

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

Un budget en trompe-l'œil...

Après avoir dénoncé le manque de transparence, puis le virage de bord de l'équipe "Ferradou" qui a rejoint durant l'été 2015, et en catimini, la majorité municipale, nous assistons à un véritable dérapage incontrôlé des finances publiques locales pour l'année 2016.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a eu lieu en séance du 4 mars et la présentation du budget détaillé a été faite en conseil le 25 mars dernier. Si le DOB ne fait qu'évoquer les grosses masses et indique les orientations budgétaires globales, le budget, plus détaillé, précise les investissements futurs.

Lors des débats, nous avons attiré l'attention de la majorité sur les points suivants :

- Une grande stabilité des recettes réelles de fonctionnement, malgré la baisse importante des dotations reçues de l'État ou de l'intercommunalité. En effet, d'autres recettes compensent largement les baisses des dotations. Ces dernières ne sont donc pas à l'origine des difficultés de 2016, malgré les annonces faites par le Maire.

- Une "explosion" des charges réelles de fonctionnement (+21 %) par rapport à 2015, qui démontre l'absence de maîtrise des charges, car tous les postes augmentent. En effet, les charges de personnel augmentent de 6,7 %. L'ouverture de la micro-crèche n'est pas seule responsable de cette situation, car d'autres postes ont été créés dont un chargé de communication, pas forcément indispensable. Les charges à caractère général augmentent de 12 % et les autres charges de gestion courante de 84 % !

- Une capacité d'autofinancement, qui se réduit fortement, notamment pour les années futures, car les résultats antérieurs bénéficiaires vont être absorbés cette année. Cela va obérer notre capacité d'investissement future nécessitant de recourir à l'emprunt.

Cette situation démontre l'incapacité de la majorité à tenir ses engagements de maîtrise des finances publiques et annonce, d'ores et déjà, des hausses d'impôts locaux futurs. Le Dauphiné Libéré s'est déjà fait l'écho de cette situation. C'est bien cela qui nous inquiète et nous serons donc particulièrement vigilants.

Christophe Gauvain / Clotilde Nicolussi-Castellan / Sylvain Michalik / Luc Meunier / Agnès Schuster

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Anticiper pour ne pas subir

Notre volonté de promouvoir un urbanisme choisi, s'appuyant sur une vision d'ensemble et à long terme, est toujours aussi forte. Le développement urbain passe par le respect de la loi qui est certes très contraignante mais nous offre des outils juridiques dont nous devons nous saisir afin de maintenir un cadre de vie en phase avec les valeurs du village.

Une 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été votée en 2015. Les ajustements effectués, tels que la préservation des vues, la révision à la hausse des normes de stationnement, permettent de limiter les impacts de la densification sur la RD 1090. L'objectif était également de répondre à l'urgence d'une modification du règlement de la zone d'activités économiques Isiparc. Ainsi, les projets d'installation d'entreprises peuvent être instruits dans le respect du paysage et des riverains.

Il convient de poursuivre notre réflexion et d'élaborer une 2ème modification du PLU afin d'encadrer au mieux la construction des logements collectifs mais également celle de l'habitat pavillonnaire car la suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (COS), initiée par la loi ALUR, ainsi que l'interdiction d'exiger une surface minimale de terrain, ont conduit les propriétaires de foncier en milieu urbain à diviser les parcelles.

Cette modification porte sur la mise en place d'outils, tels que le Coefficient d'Emprise au sol (CES), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), permettant de formaliser une véritable réflexion sur les formes urbaines afin d'optimiser un développement, certes nécessaire, mais respectueux du territoire. L'objectif est de répondre, également, à notre obligation en logement social qui pourrait revêtir la forme de petits programmes immobiliers insérés dans le tissu existant sans nécessairement se concentrer aux abords de la RD 1090.

Par ailleurs, la décision qui consiste à ne pas transférer la compétence en matière de PLU à la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG), au 1er mars 2017, a été adoptée lors du dernier Conseil municipal.

Archives départementales

2 rue Auguste Prudhomme à Grenoble, du lundi au vendredi de 9h à 17h et deux samedis matin par mois.

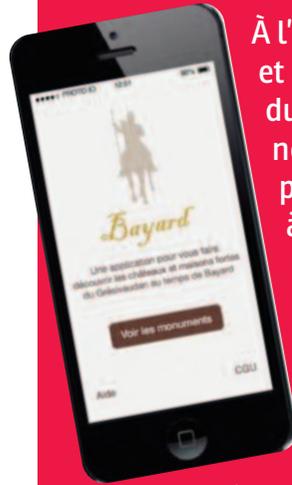


Dépôts de nos archives anciennes aux Archives départementales

Le dépôt aux Archives départementales de l'Isère de nos archives communales de plus de 100 ans a été effectué le 15 décembre dernier. Celles-ci seront classées, répertoriées, conservées et restaurées si besoin par les services des Archives de l'Isère. Ce choix a été motivé par un besoin pressant de conservation de nos documents très anciens. Une fois traités, ceux-ci seront consultables dans la salle de lecture des Archives départementales de Grenoble.

[NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION]

Application smartphone « châteaux Bayard »



À l'initiative des Amis du Grésivaudan et de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG), une nouvelle façon de découvrir le patrimoine de notre vallée est mise à la disposition de tous en téléchargement gratuit, avec l'application smartphone "Bayard, châteaux et maisons fortes du Grésivaudan".

Présente sur Apple Store et Google Play Store, elle vous propose 25 circuits pédestres présentant une quarantaine de sites historiques dans 22 communes avec, pour chaque parcours, des informations de distances, durées, niveaux de difficultés d'accès, etc.

De belles balades découvertes au gré de vos envies en perspective!



[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Faim des mésanges, fin des chenilles...

Ce parasite se nourrit des aiguilles de pins affaiblissant ainsi les arbres (parasol, sylvestre, etc.) et de surcroît son contact pourrait être urticant.

En été, le papillon femelle pond des œufs dont les nouveau-nés tissent des nids en soie afin d'y passer l'hiver et de s'alimenter sur les rameaux des pins. Dès février, les chenilles quittent le nid « en procession », s'enfouissent dans le sol, deviennent chrysalides puis papillons. Les femelles pondent des œufs et le cycle recommence.

Pour lutter contre ces chenilles :

- détruire les nids par incinération. Attention! Gants, masque et lunettes sont indispensables car les poils sont très urticants;
- placer sur le tronc des éco-pièges qui vont intercepter

les chenilles lors de leur descente de l'arbre. Puis porter les pièges à l'usine d'incinération de La Tronche. Des professionnels peuvent aussi vous aider (voir l'annuaire téléphonique) ;

ou mieux encore,

- s'associer entre voisins, pour placer des nichoirs à mésanges: l'appétit des mésanges signera la fin des chenilles.

EN BREF...



Économies d'énergie :

Mise hors tension expérimentale, côté piétons, de l'éclairage public sur la RD 1090.



Recyclage

Un collecteur de bouchons en plastique a été installé dans la salle d'accueil de la mairie.

[L'AGORA]

MOZART S'INVITE
LE 28 AVRIL À 20H30 À

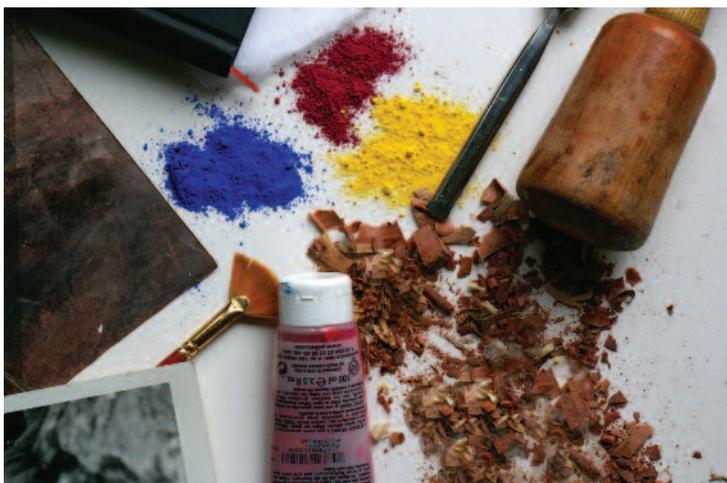
agora



👁 Plus d'infos et réservations en ligne : Agora, l'autre théâtre 04 76 52 52 25 - infospectacle.agora@saint-ismier.fr – www.agora-saint-ismier.com

[EXPOSITION]

Artistes de Chartreuse



[CONCOURS PHOTOS]

« Mon village, mon Grésivaudan »

La Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) a organisé cette année son premier concours de photographies intitulé « Mon village, mon Grésivaudan ».

L'objectif de ce concours est de mieux faire comprendre et aimer notre territoire. Plus de 200 clichés ont été envoyés par des participants représentant 21 communes du territoire. La remise des prix s'est déroulée le 11 décembre dernier à la médiathèque Gilbert Dalet, à Crolles, dans une ambiance chaleureuse. Le succès de cette première édition incite à renouveler l'opération en 2016. À vos appareils!

“Planète Couleurs” Les ciné-reportages Saison 2016/2017

- **Jeudi 13 octobre 2016** – *Solidream, trois ans de défis autour du monde*
- **Jeudi 24 novembre 2016** – *La Perse* (Iran, 9 000 ans de civilisation)
- **Jeudi 15 décembre 2016** – *Peuples des mers du sud* (découverte de sociétés insulaires)
- **Jeudi 19 janvier 2017** – *Bouthan-Ladakh* (Himalaya)
- **Jeudi 16 février 2017** – *Niger, du fleuve aux savanes*
- **Jeudi 16 mars 2017** – *Voyage en terre(s) d'Arménie*

CAP MONDE

CONNAISSANCE
DU MONDE



À L'ÉCRAN, UN FILM - SUR SCÈNE, L'AUTEUR

L'association « Artistes de Chartreuse », créée en 1997, organise la 15^e édition de l'ouverture des ateliers de ses adhérents. Les Ateliers portes ouvertes, manifestation bien connue du public, sont attendus par les amateurs d'art de l'Isère et permettra à de nombreuses personnes de rencontrer les artistes pour des échanges de qualité sur leur lieu de création, répartis sur des communes du territoire de Chartreuse (Saint-Ismier, Biviers, La Terrasse, Crolles, Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Laurent du Pont, etc.).

Le lancement des portes ouvertes se fera à L'Agora, le vendredi 13 mai à partir de 18 h 30. Quelques œuvres seront exposées. Un moment privilégié qui permettra de mettre en lumière les partenaires institutionnels et les artistes au cours d'une manifestation culturelle et festive.

L'association « Artistes de Chartreuse » a pour principal objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre les artistes de toutes disciplines et de faire connaître leur travail. Elle se veut également un interlocuteur du Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse pour contribuer au dynamisme de sa culture.



[MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE]

Les « Gibouliures »

De quoi s'agit-il ? Une manifestation organisée par 14 bibliothèques de la vallée du Grésivaudan autour de la littérature jeunesse, soutenue par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et le Conseil départemental de l'Isère.

Deux auteurs sont invités pour 16 rencontres scolaires ou tout-public sur cinq journées



Hubert Ben Kemoun

L'auteur rencontrera les classes de CP et de CM1 de l'école Clos Marchand, le vendredi 8 avril 2016 au matin. Né en 1958, Hubert Ben Kemoun vit près de Nantes. Son nom veut dire: fils (Ben) du cumin (Kemoun). Il aime tous les genres littéraires. Il a écrit des histoires policières et fantastiques, des feuilletons, des dramatiques pour la radio (Radio France), des scénarios pour la télévision, des pièces de théâtre et des spectacles musicaux. Il fabrique aussi des jeux pour les journaux et crée des grilles de mots croisés. Il a, à ce jour, publié plus d'une centaine de livres de littérature de jeunesse (romans, albums, etc.).

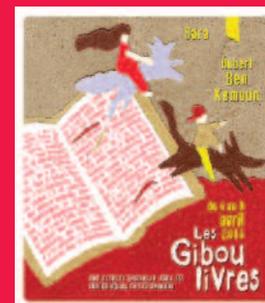


Sara

Auteur et illustratrice, elle animera un atelier tout public intergénérationnel, le samedi 9 avril 2016 de 10 h à 12 h Sara a publié une trentaine de titres chez de nombreux éditeurs (Seuil, Thierry Magnier, La Joie de Lire, Bilboquet, Circonflexe, etc.) et a reçu de nombreuses distinctions. La plupart de ses albums sont sans texte. La technique employée et maîtrisée admirablement par Sara est celle du papier déchiré qui lui permet de faire passer des sensations et des émotions de manière immédiate. Elle met en scène un théâtre d'ombres dans lequel le lecteur est aussi auteur.

👁 Pour vous inscrire à l'atelier de Sara contacter la médiathèque au 04 76 52 92 76 mediatheque@saint-ismier.fr, 15 places enfants sont disponibles.

Atelier créatif



La médiathèque propose un atelier créatif, sur inscription, pour les enfants de **+ de 7 ans** accompagnés d'un adulte.

Réseau intercommunal des bibliothèques du Grésivaudan
Deux rencontres avec l'auteure Ariane Schreder
 sélectionnée par le Prix Inter CE38 pour son roman « La Silencieuse »
 Rencontres animées par les bibliothèques de Saint-Nogaire les Eymes, Monthonnard, Biviers et de Saint-Ismier
vendredi 18 mars
 15h : Médiathèque de Saint-Ismier pour une rencontre avec les résidents des maisons de retraite et le public
 20h : Bibliothèque de Biviers pour une rencontre tout public

Rencontre et lectures

avec une jeune romancière

Ariane Schreder, auteur d'un premier roman « La Silencieuse » a présenté son ouvrage aux résidents des maisons de retraite et au public le 18 mars dernier à 15 h à la médiathèque. « La silencieuse » a été choisi pour concourir dans le cadre du Prix du livre Inter CE 38

La médiathèque invite ses lecteurs à lire la sélection : un ensemble de 10 ouvrages de langue française parus récemment dans des petites maisons d'édition. Ce prix inter CE 38 a été créé dans le but de faire connaître de nouveaux auteurs et de promouvoir la lecture dans les entreprises et autres structures. Le vote est organisé en juin dans votre médiathèque. Le livre ayant reçu le plus de suffrages se voit attribuer le prix lors d'une soirée à Grenoble. Pour la session 2015, c'est Jean-Paul Didierlaurent qui a remporté le prix pour son premier roman « Le lecteur du 6h 27 ».

Dédicaces par Francis Huster



Mardi 2 février, de nombreuses personnes ont longuement attendu leur tour pour faire dédicacer le livre « Albert Camus, un combat pour la gloire » écrit par Francis Huster, auteur et comédien. Il se produisait à l'Agora le soir même dans un « seul en scène » mémorable intitulé « Dans la peau d'Albert Camus ». Une conférence lumineuse de Florence Cleirec sur Camus et son œuvre avait déjà réuni 35 personnes, en janvier, à la médiathèque.



Animations

[SPORT]

ANSCAM: deux disciplines auront lieu à Saint-Ismier



Les 10 et 11 juin auront lieu les championnats de France de l'Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (ANSCAM).

Cette association sportive a été créée par les Comités d'entreprises (CE) des Caisses Régionales du Crédit Agricole, il y a 25 ans. Ces jeux olympiques sont organisés tous les trois ans à travers le pays avec 3000 à 3500 compétiteurs pour 25 disciplines venant des agences de toute la France métropolitaine et d'outre-mer, ce qui en fait l'évènement sportif d'entreprise le plus important d'Europe !

Deux disciplines seront représentées à Saint-Ismier: l'équitation au Centre hippique des Alpes (CHA) et la course à pieds lors de deux épreuves de 10 et 20 km au Bois Français. Les organisateurs de cet évènement accueilleront les participants à l'Agora, pendant deux jours, avec un dîner de gala et la remise des prix le samedi soir.

Handicap au travail: 5^e édition du « Free Handi'se Trophy »

L'association « Free Handi'se Trophy » (FHT) organise sa 5^e édition du relais bi-sports hand-valides entre Annecy et Nice du 21 au 28 mai 2016. Ce raid inter-entreprises s'adresse aux salariés valides et handicapés. Pour l'édition 2016, ce sont 8 jours de raid, 24 entreprises participantes, 98 concurrents par équipe de 4 700 km de parcours cyclo-tandem et canoé, 130 communes et huit

départements traversés avec 38 villes-étapes où les équipes se relaient. Une spéciale chronométrée en canoé sur l'Isère aura lieu entre La Terrasse et Saint-Ismier et une non-chronométrée en cyclo-tandem. L'épreuve aura lieu le dimanche 22 mai 2016 entre 9h et 11h et l'arrivée est prévue au Bois Français.

Free Handi'se Trophy



[ANIMATIONS MUNICIPALES]

 **Vendredi**
15 avril à 15 h
Parc de la mairie
«L'école du cirque»
ateliers, jeux et goûter



www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
f Saint-Ismier sur Facebook

 **Dimanche 8 mai**
COMMÉMORATION
DE LA VICTOIRE
DE 1945

11 h 00 Mémorial Doyen Gosse
11 h 15 Plaque Lagier
11 h 30 Place de l'église



Défilé de jeeps militaires

www.saint-ismier.fr 04 76 52 52 25
f Saint-Ismier sur Facebook

Samedi 21 mai
20 h
à la tour d'Arces



Théâtre médiéval
« chassés- croisés à la Tour d'Arces »
par la compagnie Costard-cravate



www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
f Saint-Ismier sur Facebook

agora
accueille pour
la première fois

LES
DE **RENCONTRES**
L'IMMOBILIER
DU GRÉSIVAUDAN

Du 20 au 22
mai 2016

ADEF – Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation (ADEF) Grésivaudan

L'association accompagne les demandeurs d'emploi et aide à leur insertion dans un emploi durable en les mettant à disposition d'utilisateurs (particuliers, entreprises, collectivités locales, associations) à titre onéreux mais à but non lucratif. Elle assure un suivi social, professionnel, personnalisé, et de proximité à toutes les personnes en parcours. L'ADEF est un véritable relais pour l'emploi sur notre territoire, et a pour double mission d'assurer une aide ponctuelle, efficace et de qualité aux clients, tout en menant une action concrète d'insertion vers l'emploi et la formation. L'ADEF s'occupe des démarches administratives: recrutements, contrats de travail, salaires, cotisations. Un service avantageux: défiscalisation, paiements acceptés par CESU. L'ADEF Crolles: 50 impasse Moissan.

Contact au 04 76 92 19 20 ou adef-crolles@wanadoo.fr ou sur www.adef-gresivaudan.fr

Pause sophro

Venez découvrir la sophrologie lors d'une séance découverte gratuite. La sophrologie est une méthode de relaxation basée sur la respiration et la visualisation qui permet de libérer ses tensions corporelles, améliorer sommeil, confiance, concentration, gestion du stress et des émotions. Une véritable boîte à outils pour mieux vivre son quotidien. Cours collectif à la Maison Pour Tous (MPT) de Saint-Ismier: lundi de 19h à 20h en salle Mont-Aiguille et le mardi de 16h à 17h en salle Vercors.

La sophrologie se pratique assis sur une chaise, debout, allongé et est accessible à tous. Séances individuelles au cabinet à Montbonnot sur RDV.

Infos dates et tarifs par courriel: elodie1.francois@gmail.com ou au 06 80 75 67 57.



ART-SI-Grésivaudan

La mairie de Saint-Ismier et l'association ART-SI-Grésivaudan vous annoncent que le prochain « Salon des artistes du Grésivaudan » se déroulera du vendredi 30 septembre au dimanche 9 octobre 2016 à l'Agora. Thème: rouge. Format des tableaux: 60 x 60 cm. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 juin. L'art, pour le plaisir des rencontres et du partage.

Plus d'infos: Bérengère Douchin au 06 75 43 98 36.

Exposition

La Maison Pour Tous (MTP) organise, le samedi 4 et dimanche 5 juin, de 9h à 18h, une exposition des activités dessin, peintures à l'huile, aquarelles et modèles vivants afin de vous présenter le travail des adhérents-amateurs et de vous donner envie de les rejoindre pour la saison 2016/2017.

Vernissage le samedi 4 juin à 11 h 30. À vos pinceaux!

Covabis

Créée conjointement par l'Université Intercommunale du Grésivaudan (UICG) et l'association iséroise « La passion du bois », l'association Covabis (Comité pour la Valorisation de la Biomasse par l'Information et La Science) vient d'être constituée. Elle a pour but de diffuser des connaissances consacrées aux ressources du futur issues du monde végétal et organique, par le biais de livres, de cours audiovisuels (tutoriels, MOOC), de conférences et d'outils pédagogiques divers.



Scouts et Guides de France

La collecte d'objets pour le grenier des Scouts, c'est maintenant! Vélos, bibelots, livres, jouets, petit électroménager, matériel de puériculture, etc. (pas de vêtements, ni de gros meubles). Pour le groupe de Saint-Martin-du-Manival (Montbonnot, Saint-Ismier, Crolles), ramassage sur RDV par courriel à grenier.scouts.smm@gmail.com ou au 06 99 59 47 86.

Le grenier des Scouts se tiendra les 28 et 29 mai 2016, parc Paul Mistral à Grenoble.



LIONS CLUB GRENOBLE

POUR LA 16^e ANNÉE CONSÉCUTIVE, le Lions Club Grenoble-Porte de France renouvelle son opération « 100 000 tulipes pour les enfants atteints de la maladie du cancer » qui a lieu de fin mars à fin avril 2016 sur le terrain de René Gauthier, avenue du Grand Sablon à La Tronche (ouvert 7j/7 de 10h à 19h). **Pour un don de 10 euros, 20 tulipes vous seront offertes.**

Plus d'infos: 06 87 60 65 47



Accueil des Villes Françaises (AVF)

L'association « Accueil des Villes Françaises » (AVF) est toujours très heureuse d'accueillir les nouveaux arrivants, quelle que soit la période à laquelle ils emménagent. Elle vous invite à participer aux animations, fêtes, rencontres, ateliers et, pour ce printemps à différentes escapades: en Drôme provençale, dans le Dévoluy pour deux jours de randonnée pédestre, ou à Firminy où l'architecte le Corbusier a laissé plusieurs œuvres (unités d'habitation, église, maison de la culture, stade), visite couplée avec celle du musée d'art moderne contemporain de Saint-Etienne.

N'hésitez pas à consulter le site web: avf.asso.fr/fr/meylan pour les contacter et avoir le détail du programme.

avril

> Vendredi 1 avril

Théâtre de comédie « La femme est le meilleur ami de l'homme » à 20h30 à l'Agora.

> Mercredi 6 avril

Collecte du don du sang de 8h30 à 12h et de 16h30 à 20h à l'Agora.



> Jeudi 7 avril

Ciné-reportage « L'école de Mafate », séances à 15h et à 19h à l'Agora.

> Samedi 9 avril

« **Giboulivres** », un atelier créatif avec l'illustratrice Sara destiné aux enfants de 7 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, est proposé sur inscription (gratuit) de 10h à 12h à la médiathèque.

> Vendredi 15 avril

Animation municipale « L'école du cirque » avec ateliers, jeux et goûter à 15h au parc de la mairie.

> Mercredi 27 avril

Exposition sur les opérations extérieures (OPEX) de l'armée française les 27, 28 et 29 avril, par l'Union nationale des combattants (UNC), aux heures d'ouverture de la mairie en salle des mariages.

> Jeudi 28 avril

Concert « Les quatuors de Mozart » par les Musiciens du Louvre-Grenoble à 20h30 à l'Agora.

> Vendredi 29 avril

Cérémonie pour les jeunes de 18 ans en 2016. Bienvenue dans la citoyenneté: une réception est organisée à 18h30 en mairie, en présence du maire et des élus municipaux. Des témoignages et un diaporama vous permettront de vous retrouver et d'échanger autour du verre de l'amitié. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, vous pouvez vous inscrire en mairie au 04 76 52 92 79.

mai

> Vendredi 6 mai

Fermeture des écoles et des services municipaux (mairie, médiathèque, Agora).

> Dimanche 8 mai

Commémoration de la victoire de la Seconde guerre mondiale de 1945, avec défilé de jeeps militaires. Départ à 11h au mémorial Doyen Gosse.

> Mercredi 11 mai

Ciné-goûter pour les enfants de 4 à 12 ans à 14h30 à l'Agora.



> Vendredi 13 mai

Exposition d'œuvres de l'association « Artistes de Chartreuse » à partir de 18h30 à l'Agora.

> Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 mai

« **Rencontres de l'immobilier du Grésivaudan** » à l'Agora.



> **Vendredi 20 mai**
Conseil municipal à 18h30 en mairie.

> Samedi 21 mai

• **Fête médiévale**, avec la compagnie de théâtre « Costard Cravate », à 20h à la tour d'Arces.

• **Ouverture** de la base de baignade du Bois Français de 10h à 20h jusqu'au 4 septembre 2016 (tarifs inchangés)

> Vendredi 27 mai

17^e édition de la Fête des voisins



juin

> Samedi 4 juin

Bourse de printemps puériculture de 9h à 12h à la crèche de Saint-Ismier avenue de la Dent de Colles



> Vendredi 10 juin

Championnats de France de l'Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (ANSCAM) à Saint-Ismier.

> Samedi 11 juin

Championnats de France de l'Association Nationale des Sports du Crédit Agricole Mutuel (ANSCAM) à Saint-Ismier, avec en soirée dîner de gala et remise des prix à l'Agora.

> Vendredi 17 juin

Vente de livres déstockés de 14h à 19h à la médiathèque.

> Vendredi 17 juin

« **Fête de la musique** », concerts et grand bal avec l'orchestre Jean-Pierre Franck, buvette et restauration sur place, à partir de 19h au centre du village.



> Samedi 18 juin

• **Journée de l'électromobilité**, organisée par la municipalité, de 10h à 19h au lycée horticole.

• **Vente de livres** déstockés de 10h à 12h30 à la médiathèque.

> Vendredi 24 juin

Conseil municipal à 18h30 en mairie.

juillet

> Lundi 4 juillet

• **Collecte du don du sang** de 11h à 14h et de 16h30 à 20h au Pré de l'eau à Montbonnot.

• « **Cinétoiles** » dans le parc de la mairie, à partir de 17h jeux-animations pour les enfants, à 21h30 projection du film, et à 23h astronomie.



> Dimanche 10 juillet

Démonstrations aériennes toute la journée (entrée 10 €; gratuit pour les moins de 12 ans), avec en clôture la Patrouille de France, à l'aérodrome de Grenoble - Le Versoud.